



## Divorce voiture

-----  
Par Reine des cakes

Bonjour

Je m'appelle Ambre

J'ai pris une avocate pour un divorce en consentement mutuel

qui m'a coûté comme même 2200?. Pour moi une fortune!

Cela fait 1 an que cela dure et je ne suis toujours pas divorcer.

Moi et mon ex n'avons rien en commun ni enfant, ni maison?

La seule chose c'est une voiture.

Cette voiture nous l'avons acheté à crédit tous les deux mais la carte grise est à mon nom. Le crédit est fini depuis déjà un certain temps.

Bref je ne suis pas divorcée car l'avocate veut que je vende la voiture pour en donner la moitié à mon ex mais j'ai beau lui dire que mon ex m'en a fait cadeau et qu'il n'en veut pas( lettre à l'appui)elle ne veut pas en démordre.

Je ne sais plus quoi faire, la situation me semble tellement incroyable ,aidez-moi s'il vous plaît

-----  
Par Isadore

Bonjour,

La convention n'a donc pas été rédigée ? Votre époux n'a pas changé d'avis sur le sort de la voiture.

Je vous propose la stratégie suivante : vous vous réunissez à quatre (époux et avocats), si besoin par visioconférence. Vous demandez tous les deux à vos avocats de rédiger une convention stipulant que la voiture sera à vous, et décidant du sort des autres meubles ou liquidités qui seraient en commun.

Et si votre avocate persiste à bloquer la situation, il faudra en référer au bâtonnier. Cependant l'autre avocat devrait arriver à raisonner sa cons?ur.

Cependant si le blocage vient de votre époux, qui réclamerait sa part, faute d'accord entre vous seul un juge pourra trancher.

-----  
Par Reine des cakes

Merci pour votre message

Mon époux reste tout à fait d'accord a me céder la voiture

Ce sont les avocats des 2 partis qui bloquent.

Il n'y a que la voiture rien d'autre

-----  
Par Isadore

Deux avocats qui bloquent contre l'avis de leurs clients dans un divorce amiable ? Quels sont leurs arguments ?

Aucun de vous n'est en cours de procédure pour une mise sous tutelle ou curatelle ? Aucun de vous deux n'a été condamné pour des violences sur la personne de l'autre, ni ne présente de troubles de nature à altérer son discernement ?

Il faudrait connaître le motif qui pousse deux avocats à bloquer un partage amiable dans un divorce amiable. Il nous manque une information, ou alors vous avez tiré deux mauvais numéros.

-----  
Par Reine des cakes

Voici ce qu'elle dit dans son dernier mail:

Madame

Nous sommes des professionnels du droit et votre situation est tout sauf une formalité ! Je ne régularise pas d'acte illégal?

Vendez le véhicule et ce sera plus simple!

-----  
Par Reine des cakes

Pour répondre à vos questions non il n'y a rien d'autres

-----  
Par Isadore

Quel est le régime actuel de votre mariage ? Communauté universelle, communauté réduite aux acquêts, séparation de biens ?

Autrement dit cette voiture est-elle un bien de la communauté ou un bien en indivision ?

Aucun autre bien commun ou en indivision à partager, notamment des liquidités ?

Combien vaut la voiture actuellement ?

-----  
Par Reine des cakes

Nous sommes en séparation de bien.

Nous avons acheté la voiture ensemble à crédit

Le crédit est remboursé

La facture de l'achat est à mon nom ainsi que la carte grise

Aucun autre bien nada

-----  
Par Isadore

Si les avocats pensent qu'il y a indivision, votre mari peut vous faire cadeau de sa part, ou attester qu'il vous a déjà offert sa part de la voiture. Mais il semble l'avoir déjà fait...

Je pense qu'il faut demander à votre avocate de vous expliquer pourquoi selon elle il serait illégal (références juridiques à l'appui) que votre mari vous offre sa part de la voiture, si tant est qu'il en possède une part.

En effet, la voiture semble être votre propriété.

N'ayant pas le dossier, je ne peux pas vous dire que deux avocats ont tort.

Vous n'avez cité que le dernier message de votre avocate, voyez si dans vos échanges antérieurs il y a une justification.

-----  
Par Reine des cakes

Merci beaucoup je vous tiens au courant